

Le Fenouil Solidaire

2^{ème} édition du **concours en faveur du monde agricole** au Mans et en Sarthe

biocoop

Le Fenouil



Règlement

Le Fenouil Biocoop, SA coopérative de magasins bio, vrac et locaux membre du réseau Biocoop, représenté par Mme Frédérique Carlier, directrice générale et présidente du directoire, organise la deuxième édition du **concours « Le Fenouil Solidaire » du vendredi 04/04/2025 au mardi 03/06/2025.**

Contexte

Conformément à ses statuts, la coopérative de consommateurs et consommatrices Le Fenouil œuvre depuis plus de 40 ans au développement d'une agriculture biologique paysanne, locale et accessible au Mans et en Sarthe.

Faire ses courses au Fenouil, c'est :

- voter trois fois par jour en soutenant un projet de société ;
- défendre une agriculture bio qui respecte la terre, mais aussi les femmes et les hommes qui la travaillent ;
- développer et croire en une économie sociale et solidaire au service de l'humain ;
- et rendre une nourriture saine accessible au plus grand nombre.

C'est pourquoi en 2025, **Le Fenouil s'engage à reverser jusqu'à 5 000 € à une structure dont le projet vise à défendre le monde agricole.**

Critères de candidature

Les candidat-es doivent présenter un projet :

- Sur le territoire de la Sarthe et/ou jusqu'à 150 km autour du magasin Le Fenouil le plus proche ;
- En lien avec l'agriculture biologique.

Calendrier

Du 04/04/2025 au 04/05/2025 : dépôt des dossiers de candidature ;

Du 04/05/2025 au 15/05/2025 : étude de la conformité des dossiers reçus ;

Du 15/05/2025 au 31/05/2025 : vote du jury (client, salarié, producteur, membre du directoire et membre du conseil de surveillance) ;

Le 03/06/2025 : cérémonie de remise des prix lors de l'assemblée générale annuelle du Fenouil ;

En cas de circonstances particulières, Le Fenouil se réserve le droit de modifier le calendrier du concours en avisant les candidat-es.

Dossier de candidature

Remise des dossiers de candidature au plus tard le 04/05/2025 par e-mail à l'adresse : **partenariats@lefenouil-biocoop.fr** ; la date de réception du dossier par notre service communication faisant foi.

Le dossier doit être constitué :

- **Du dossier de candidature** rempli et complété par les éventuelles annexes ;
- **Du budget** prévisionnel du projet ;
- **De la fiche d'acceptation** du présent règlement.

Modalités

Chaque candidature recevra une réponse.

La conformité aux critères de candidature sera examinée à la réception de chacun des dossiers ; Le Fenouil pourra contacter les participant-es pour leur demander de compléter leur dossier si nécessaire.

Les candidatures éligibles seront soumises à

l'examen d'un jury composé d'un client, d'un salarié, d'un producteur, d'un membre du directoire et d'un membre du conseil de surveillance, le 15/05/2025. Ce jury sélectionnera le projet répondant le mieux aux critères établis ci-dessous.

Les lauréat-es seront informé-es individuellement de la date et du lieu de la remise des prix, prévue le 03/06/2025 lors de l'assemblée générale annuelle du Fenouil (sauf changement de date non prévu à ce jour). Leur présence lors de la remise des prix est obligatoire.

Critères de sélection

La sélection des candidat-es sera effectuée sur la base des éléments communiqués dans le dossier de candidature et sur les principaux critères suivants :

- Qualité du dossier ;
- Viabilité économique ;
- Responsabilité sociale et environnementale ;
- Qualité de l'équipe ;
- Implication du ou des candidat-es.

Le Fenouil se réserve le droit de ne désigner aucun·e lauréat·e ; dans ce cas, une partie du montant du chèque solidaire sera reversé sous une autre forme à un projet respectant les critères et l'autre partie viendra abonder une éventuelle nouvelle édition du concours.

Frais de participation

La participation au concours est gratuite.

Les frais afférents aux différentes étapes de sélection sont à la charge des candidat-es.

Engagement

Les candidat-es s'engagent à :

- Ne communiquer que des renseignements exacts et sincères au jury, et en particulier à éviter toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné ;
- Déclarer si le projet est leur seule propriété intellectuelle ou celle d'une équipe ;
- Participer au moins à une animation dans l'un des magasins du Fenouil pour présenter le projet ;
- Participer à la remise des prix au lieu et à la date qui lui seront précises ;
- Utiliser les fonds alloués exclusivement au

financement du projet validé à l'exclusion de tout autre usage et en justifier à la coopérative Le Fenouil sur demande (en cas d'irrégularité prouvée, le jury se réservera la possibilité de retirer le prix déjà attribué) ;

- Accepter sans réserve le présent règlement ;
- Renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours, les résultats et les décisions du jury.

Droit à l'image

Les candidat-es autorisent, sauf avis contraire express, toute exploitation promotionnelle interne ou externe de leur nom et de leur image par Le Fenouil, sans pouvoir prétendre à rémunération ou autres droits.

Cette autorisation est valable pour tout support connu ou inconnu à ce jour, pour tout moyen (journaux, intranet, internet, réseaux sociaux...) et pour une durée de 18 mois à compter de la date de dépôt du dossier de candidature.

À cette date d'échéance, Le Fenouil n'utilisera plus les noms et images des candidat-es dans de nouveaux supports de communication, mais pourra maintenir les publications papier déjà existantes jusqu'à épuisement des stocks, ainsi que sur son site internet et ses réseaux sociaux.

Confidentialité

Toutes les informations communiquées par les candidat-es au Fenouil seront confidentielles et ne pourront être divulguées ou publiées sans l'autorisation expresse des intéressé-es. Elles restent la propriété des candidat-es.

Les lauréat-es s'engagent à accepter que des résumés de leurs projets soient communiqués, étant entendu que ceux-ci seront soumis pour approbation préalable.

Pour toute question : partenariats@lefenouil-biocoop.fr